

2026–2030

Plan de durabilité environnementale

YYJ

Table des matières

Introduction 2

Message de la présidente et cheffe de la direction ainsi que du président du conseil d'administration 2

Approche à l'égard de la durabilité environnementale au sein de l'aav 4

Harmonisation avec les cadres sectoriels 5

Priorités en matière de durabilité 7

Durabilité environnementale 8

Réalisations historiques et progrès obtenus à ce jour 9

Climat 10

Résilience écologique et gestion de l'eau 12

Réacheminement des déchets 14

Rapports, gestion et amélioration continue 16

Regard vers l'avenir 20



Message de la présidente et cheffe de la direction ainsi que du président du conseil d'administration

Pour l'Autorité aéroportuaire de Victoria (AAV), la durabilité environnementale est essentielle à la façon dont elle planifie et fonctionne et prend de l'expansion.





Comme passerelle régionale qui relie la Grande région métropolitaine de Victoria et l'Île de Vancouver au monde, l'Aéroport international de Victoria (YYJ) joue un rôle important pour favoriser la prospérité économique, les liens communautaires et la qualité de vie. Ce rôle s'accompagne de la responsabilité de veiller à ce que l'aéroport continue d'évoluer d'une manière soucieuse de l'environnement et conforme aux valeurs de la communauté qu'elle sert.

Le Plan de durabilité environnementale (2026-2030) trace une voie claire que devra suivre l'Autorité aéroportuaire de Victoria afin de faire progresser cette responsabilité jusqu'en 2030 et pendant les années subséquentes.

Ce plan, qui est le fruit de plus d'une décennie de planification et d'action environnementales au sein de l'AAV, s'inscrit dans la foulée du Plan de gestion environnementale présenté en 2016 et du Plan de durabilité qui a orienté les efforts de l'AAV entre 2020 et 2024. Prises ensemble, ces initiatives ont aidé à renforcer l'intendance environnementale à l'échelle des activités d'exploitation aéroportuaire tout en jetant les assises pour la poursuite des progrès.

Tandis que la durabilité environnementale prend de plus en plus d'importance dans l'ensemble du secteur de l'aviation, ce plan définit la prochaine phase des efforts que déploiera l'AAV. Il réitère son engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à renforcer la résilience écologique, à améliorer la gestion de l'eau, à faire progresser le réacheminement des déchets et à intégrer la durabilité dans les activités de planification et d'exploitation de l'aéroport. Le plan reconnaît aussi qu'il faudra une réflexion à long terme et de la collaboration à tous les niveaux de l'organisme afin de réaliser des progrès véritables.

Cet engagement se reflète de plus en plus dans le processus décisionnel qu'a adopté l'AAV – des investissements d'immobilisation à l'aménagement de futures infrastructures en passant par la planification opérationnelle et la gestion foncière. Au moment où le secteur de l'aviation poursuit son évolution, ce plan prévoit un cadre destiné à orienter un processus décisionnel responsable tout en veillant à ce que YYJ demeure sécuritaire, efficace, durable sur le plan financier et résilient face à l'évolution des conditions environnementales et opérationnelles.

Les mesures décrites reconnaissent également que l'atteinte des objectifs à long terme en matière de durabilité ne peut pas se produire en isolement. Le succès dépendra de la collaboration continue avec les Premières Nations WSÁNEĆ, le personnel, les locataires, les partenaires aériens, les organismes sectoriels, les gouvernements et la communauté élargie.

Le regard tourné vers l'avenir, notre axe de concentration demeure clair : renforcer la résilience, favoriser la réalisation d'un avenir plus sobre en carbone et veiller à ce que YYJ continue de servir cette région de façon responsable pendant les générations à venir.

ELIZABETH BROWN
Présidente et cheffe de la direction

DAVE COWEN
Président du conseil d'administration

Les terres où se trouvent nos pistes et les eaux qui bornent notre horizon sont situées sur le territoire traditionnel du peuple W̱SÁNEĆ. Cela nous rappelle que ce lien est sacré : avec la terre, avec la communauté et avec les générations futures.

L'Autorité aéroportuaire de Victoria exerce ses activités à partir des terres ancestrales du peuple W̱SÁNEĆ dont le lien profond avec ces terres perdure encore aujourd'hui. Comme l'objectif de notre aéroport est de relier les gens et les endroits, nous reconnaissons l'importance de tisser des relations respectueuses et durables avec les Premières Nations BOḰEĆEN (Pauquachin), W̱JOŁEŁP (Tsartlip), S̱TÁUTW̱ (Tsawout) et de W̱SÍ,K̲EM (Tseycum).

Nous nous sommes engagés à marcher aux côtés des Premières Nations W̱SÁNEĆ et à chercher des occasions de partenariat véritables dans le cadre de l'exploitation et du développement futur de l'aéroport.



Approche à l'égard de la durabilité environnementale au sein de l'AAV

L'Autorité aéroportuaire de Victoria (AAV) est l'autorité sans but lucratif chargée d'assurer la gestion sûre et sécuritaire des activités d'exploitation de l'Aéroport international de Victoria (YYJ) au nom des communautés avoisinantes. Comme centre de transport clé à l'échelle régionale, l'AAV reconnaît les responsabilités environnementales qu'entraînent les activités d'exploitation et d'aménagement de l'aéroport et s'engage à gérer et à atténuer leurs retombées environnementales de façon proactive, transparente et responsable.

La durabilité environnementale est intégrée dans les activités de planification, d'exploitation et de prise de décision qui s'opèrent à l'échelle de l'AAV. Cette approche témoigne d'un engagement de longue date envers l'intendance environnementale, en veillant à ce que la croissance et l'aménagement d'infrastructures soient équilibrés avec la protection des systèmes naturels, la conservation des ressources naturelles et l'atténuation des impacts environnementaux. L'AAV est fière de la réputation de cheffe de file qu'elle s'est taillée en matière d'intendance environnementale, notamment sous forme d'initiatives d'intendance environnementale de renommée internationale dans les domaines de la restauration exhaustive de ruisseaux et dans le cadre de projets de valorisation de la biodiversité, de la réalisation de réductions de la consommation d'eau et d'émissions de GES et des progrès continus au niveau du réacheminement des déchets.

Pour veiller à ce que ses efforts vis-à-vis de l'environnement soient ciblés et efficaces, l'AAV adopte une démarche structurée afin de cerner et de prioriser des occasions clés d'amélioration environnementale. Ce processus a été entrepris en collaboration avec la direction de l'AAV et prend en compte deux facteurs fondamentaux :

1. Importance pour l'AAV et ses parties prenantes : des thématiques environnementales pertinentes aux activités d'exploitation de l'aéroport, aux relations communautaires et à la création de valeur à long terme.

2. Capacité d'obtenir des résultats concrets : des domaines où l'AAV exerce un contrôle direct ou une influence marquée de nature à diriger un changement concret au niveau environnemental comme membre influent de la communauté.

Cette approche collaborative fait en sorte que les priorités en matière environnementale décrites dans le présent plan cadrent avec la vision stratégique de l'AAV, ses réalités opérationnelles et les valeurs communautaires.

Le présent Plan de durabilité environnementale définit les cibles ambitieuses que l'AAV s'engage à atteindre d'ici 2030 et pendant les années subséquentes. Tandis que ces cibles proposent une orientation claire à long terme, il existe de multiples voies à suivre pour y arriver. Les initiatives de soutien proposées qui sont décrites dans le plan représentent les mesures que l'AAV peut prendre pour faire progresser l'atteinte de ces cibles. Au fur et à mesure que les activités d'exploitation évoluent et que de nouvelles technologies, politiques et solutions durables voient le jour, les initiatives précises proposées pour atteindre ces cibles peuvent aussi s'adapter au fil du temps, ce qui témoigne de l'engagement continu de l'AAV envers le leadership en matière d'environnement, l'obligation de rendre compte et l'amélioration continue.



Harmonisation avec les cadres sectoriels

L'approche qu'adopte l'AAV vis-à-vis de la durabilité environnementale s'harmonise avec les cadres environnementaux aux niveaux municipal, régional, national et international. On a également tenu compte d'objectifs et de directives en matière d'environnement propres à l'aviation. Cette harmonisation veille à ce que les pratiques de gestion environnementale cadrent avec les pratiques exemplaires de l'industrie, les attentes réglementaires et les priorités des communautés dans lesquelles l'AAV exerce ses activités, tout en contribuant aux efforts plus généraux en matière de durabilité environnementale.

Harmonisation sur plusieurs plans

L'approche qu'adopte l'AAV vis-à-vis de la durabilité environnementale s'harmonise avec les principaux cadres régionaux, nationaux et internationaux qui orientent l'action climatique, l'intendance environnementale et la durabilité de l'aviation. Cette harmonisation sur plusieurs plans fait en sorte que les priorités de l'AAV cadrent avec les attentes réglementaires, les pratiques exemplaires de l'industrie et les efforts plus généraux déployés pour faire progresser la durabilité environnementale.

Aux niveaux municipal et régional, le Capital Regional District (CRD), Destination Greater Victoria (DGV) et l'Autorité aéroportuaire de Victoria (AAV) partagent des priorités complémentaires qui font la promotion de l'intendance environnementale dans l'ensemble de la région. Il y a une forte convergence sur des zones clés d'intérêt écologique qui contribuent à la durabilité à long terme et à la résilience de l'environnement régional.

Au niveau national, l'AAV suit la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) (ébauche 2026-2029), qui définit la démarche qu'adopte le Canada à l'égard du développement durable, y compris l'action climatique et un éventail de priorités plus généraux en matière d'environnement, de même que la Stratégie pour la nature 2030 du Canada.

Au niveau international, l'AAV suit les cadres d'aviation de premier ordre, y compris ceux de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et du Conseil international des aéroports (ACI). Ces cadres s'attachent principalement à faire progresser l'action climatique au sein du secteur de l'aviation, ce qui consiste notamment à réaliser les objectifs de carboneutralité d'ici 2050 grâce à des améliorations à l'efficacité opérationnelle, à l'innovation technologique et au recours aux carburants à faible teneur en carbone.

En assurant une concordance avec ces niveaux, l'AAV fait en sorte que ses efforts de durabilité environnementale contribuent à une action coordonnée à l'échelle locale, favorisent l'atteinte des objectifs nationaux à vocation environnementale et reflètent les pratiques exemplaires mondiales au sein du secteur de l'aviation.

Priorités principales	Autorité aéroportuaire de Victoria (AAV)	Destination Greater Victoria (DGV)	District régional de la capitale (DRC)	Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)	Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	Conseil international des aéroports (ACI)
Réduction des déchets et économie circulaire	✓	✓	✓	✓	✓	
Action de lutte contre les changements climatiques	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Résilience écologique et gestion de l'eau	✓	✓	✓	✓	✓	

Programme Airport Carbon Accreditation (ACA)

Le Programme Airport Carbon Accreditation (ACA) est un cadre volontaire de renommée internationale qui permet aux aéroports de mesurer de façon systémique, de gérer et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) issues de leurs activités d'exploitation. Grâce à des méthodologies normalisées et à une vérification par des tiers indépendants, ce programme propose une voie claire et crédible que les aéroports peuvent suivre pour réduire leur empreinte carbone et faire ainsi preuve de leadership en matière d'aviation durable.

En 2015, l'Aéroport international de Victoria (YYJ) est devenu le troisième aéroport nord-américain à adhérer au Programme ACA, en vertu duquel l'aéroport a atteint le niveau 1 avant d'accéder rapidement au niveau 2, en 2019. Cette étape importante est la reconnaissance du succès qu'a connu l'AAV pour ce qui est d'établir un inventaire vérifié du carbone ainsi que des initiatives mesurables destinées à réduire les émissions. Le regard tourné vers l'avenir, l'AAV compte passer à l'étape 3, ce qui nécessiterait d'élargir la portée de l'empreinte carbone pour inclure les émissions produites par des tiers.

L'AAV s'inspire du programme pour continuer d'étalonner ses progrès par rapport à ceux de ses homologues du secteur ainsi qu'aux pratiques exemplaires mondiales, pour assurer une action climatique transparente et fondée sur des données et renforcer la place qu'elle s'est taillée comme cheffe de file en matière de durabilité parmi les aéroports canadiens.

Stratégie pour la nature 2030 du Canada

La **Stratégie pour la nature 2030** du Canada prévoit le cadre national pour permettre de freiner et de renverser la perte de la biodiversité d'ici 2030, en transformant des engagements internationaux en priorités et mesures pratiques propres au Canada. La stratégie est éclairée par le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal (CMBKM), adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP15) tenue à Montréal en 2022, qui, en plus des objectifs à atteindre d'ici 2030, vise à réaliser une reprise des écosystèmes d'ici 2050.

Pour l'AAV, la Stratégie pour la nature 2030 du Canada propose le cadre le plus pertinent et le plus exploitable lorsqu'il s'agit d'orienter ses efforts de protection de la biodiversité au cours de la décennie à venir. Tandis que se poursuit l'intégration des considérations relatives à la biodiversité dans la gestion foncière, la planification des infrastructures et la prise de décisions opérationnelles, les zones naturelles qui entourent l'AAV présentent des occasions véritables de soutenir les écosystèmes indigènes, de rehausser la connectivité des habitats et de gérer les risques écologiques aux côtés de ses besoins opérationnels.

En harmonisant la planification future de la biodiversité avec la Stratégie pour la nature 2030 du Canada, l'AAV vient appuyer les priorités nationales en matière de biodiversité, tout en contribuant à l'atteinte des objectifs plus généraux du CMBKM. Cette approche reflète le caractère évolutif du modèle d'intendance de la biodiversité au sein d'un secteur de l'aviation qui met l'accent sur la résilience écologique à long terme, et ce, tandis que les attentes et les pratiques exemplaires continuent de progresser.

Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

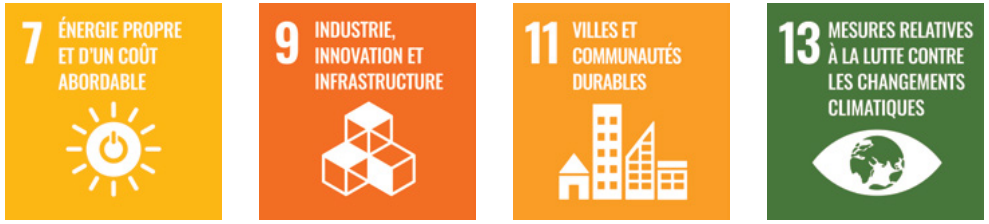
Les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies proposent un cadre de renommée internationale adopté en 2015 par tous les états membres de l'ONU dans le but d'orienter la conduite à tenir vis-à-vis du développement durable jusqu'en 2030. Bon nombre des objectifs sont directement pertinents à la protection environnementale et sont utiles pour mettre en contexte des dossiers comme l'action climatique, la gestion des ressources naturelles et la protection des écosystèmes. Les efforts que déploie l'AAV en matière de durabilité environnementale cadrent avec l'intention de ces objectifs à vocation environnementale en favorisant l'adoption de mesures qui servent à réduire les répercussions environnementales et à protéger les systèmes naturels dans le contexte des activités d'exploitation aéroportuaire, tout en portant une attention particulière aux résultats environnementaux pratiques propres à l'aéroport.

Priorités en matière de durabilité

Les priorités en matière de durabilité de l'AAV, telles qu'elles sont définies au moyen d'une évaluation de l'importance relative et d'une harmonisation stratégique avec les cadres du secteur, témoignent d'un engagement à intégrer l'intendance environnementale dans tous les aspects des activités d'exploitation et d'aménagement de l'aéroport. Au cours des quatre prochaines années, l'AAV s'attachera à faire progresser des initiatives qui se pencheront sur ses impacts et possibilités les plus importants sur le plan de la durabilité environnementale afin d'assurer une croissance équilibrée, responsable et résiliente.

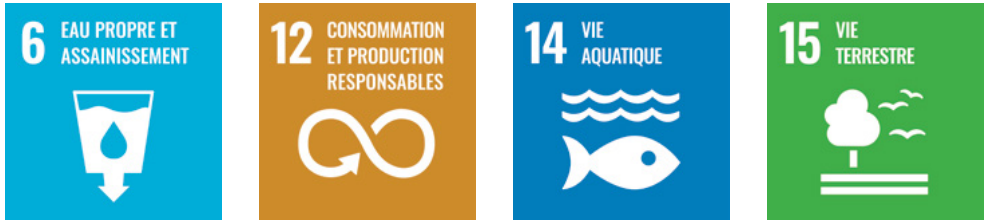
CLIMAT

Faire progresser le parcours de décarbonisation de l'aéroport par le biais de l'efficacité énergétique, de l'intégration de l'énergie renouvelable et des activités d'exploitation sobres en carbone.



RÉSILIENCE ÉCOLOGIQUE ET GESTION DE L'EAU

Protéger et restaurer les écosystèmes à l'intérieur des terrains de l'aéroport et dans les environs, tout en améliorant la qualité de l'eau et en réduisant la consommation connexe grâce à des systèmes efficaces et à une gestion efficace des eaux pluviales.



RÉACHEMINEMENT DES DÉCHETS

Augmenter les taux de réacheminement et promouvoir des pratiques plus circulaires en matière de gestion des déchets dans l'exercice des activités d'exploitation dans l'aérogare et côté piste.





Durabilité environnementale

Réalisations historiques et progrès obtenus à ce jour

ACTION DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

À ce jour, l'AAV a réussi à réduire de 20 % les émissions de carbone par rapport aux émissions de référence de 2013, sous l'impulsion d'investissements soutenus dans l'efficacité énergétique et dans des mises à niveau de ses infrastructures, y compris sa participation au Continuous Optimization Program (Programme d'optimisation continue) de BC Hydro, d'importantes améliorations des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) et de contrôle automatique de bâtiments, la transformation des sources d'éclairage en système d'éclairage à DEL et à détection de mouvement, l'électrification de tout l'équipement d'entretien des terrains, des améliorations du rendement énergétique du parc automobile et l'utilisation de groupes électrogènes de parc aux barrières afin de réduire la consommation d'énergie auxiliaire des aéronefs.

RÉSILIENCE ÉCOLOGIQUE ET GESTION DE L'EAU

Au cours des 25 dernières années, on a investi une somme de plus de 3 millions de dollars dans la restauration d'une étendue de 500 mètres des ruisseaux ḰEL,SET (Reay) et ƛ̓EN̓TEN, ce qui a abouti à la découverte de truites fardées et de saumons coho se reproduisant en nature, comme on l'a observé en 2024. Au nombre des autres initiatives, on trouve le renouvellement du Plan quinquennal d'intendance des ruisseaux, la création d'un Plan d'action en faveur de la biodiversité à YYJ, le Guide sur les espèces envahissantes et les travaux de cartographie SIG connexes, la création du plus important jardin de pollinisateurs à plantes indigènes de la région, le renouvellement du Plan de gestion forestière, l'exécution d'un Programme de restauration forestière à l'aide de pratiques ciblées de pâturage de chèvres et l'élaboration de normes environnementales en matière de construction à YYJ. L'AAV privilégie également la consommation responsable d'eau et la surveillance de la qualité des eaux de surface voisines. L'installation de plus de 7 800 mètres carrés de jardins pluviaux et de rigoles de drainage biologique aide à capturer et à filtrer les eaux pluviales avant qu'elles n'atteignent des eaux de surface. Au nombre des autres efforts, on trouve l'installation d'un nouveau système de surveillance en temps réel de la qualité des eaux de surface et l'investissement dans l'équipement de mesure des eaux d'irrigation afin de mieux comprendre les demandes en eau et de réduire les déchets issus de l'irrigation. Les investissements faits dans les améliorations et la modernisation du système de récupération du glycol de l'AAV entre 2020 et 2025 ont permis de rehausser la protection de la qualité de l'eau, d'améliorer la capture du glycol et d'affiner le suivi des données pour surveiller le rendement.

RÉACHEMINEMENT DES DÉCHETS

L'AAV ne cesse d'intensifier ses efforts de gestion des déchets afin d'accroître son taux de réacheminement des déchets hors des sites d'enfouissement. En 2024, on a réalisé un taux de réacheminement des déchets de 20 %, notamment le réacheminement d'environ 45 tonnes de déchets d'aménagement paysager qui ont été transformés en compost sur place. En 2024, on a mené à bien une évaluation à l'échelle des installations ainsi qu'une évaluation de la composition des déchets, y compris des sondages menés auprès des concessionnaires pour cerner des défis et des possibilités en matière de réduction des déchets. On a précédemment déterminé que les déchets liquides représentaient environ 15 % de la totalité des déchets, ce qui a donné lieu à l'installation de 17 unités d'élimination des déchets liquides un peu partout dans l'aérogare. L'AAV a aussi installé des détecteurs pour compacteur PragmaTech, ce qui a permis de réduire de 50 % le nombre de collectes de caisses en carton et de déchets destinés aux sites d'enfouissement.

Climat

L'AAV reconnaît la nécessité pressante de prendre des mesures véritables de lutte contre les changements climatiques. L'aéroport a déjà réalisé des progrès mesurables à ce chapitre, en réduisant de 20 % les émissions de portée 1 et 2 par rapport aux émissions de référence de 2013. Réduire les émissions de gaz à effet de serre demeure l'une des priorités environnementales les plus importantes de l'AAV et représente pour elle la plus grande occasion d'exercer un impact. Les cibles futures que s'est fixées l'AAV cadrent justement avec l'engagement du Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, de même qu'avec des objectifs climatiques semblables établis par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), le Conseil international des aéroports (ACI) et les engagements pris par des aéroports homologues. Pour rester conforme aux objectifs de l'industrie, l'AAV fera progresser la planification stratégique de ses infrastructures, généralisera l'utilisation des carburants de remplacement quand s'ils sont disponibles, intégrera des initiatives de durabilité dans ses activités d'exploitation aéroportuaire existantes et renforcera les partenariats avec les principaux intervenants quant à l'harmonisation d'objectifs climatiques respectifs, et ce, dans la perspective de contribuer à réduire les émissions et à favoriser l'élargissement des d'objectifs climatiques.

Cibles

CIBLES 1

Atteindre le niveau 3 en vertu du Programme ACA d'ici 2028

Le niveau 3 en vertu du Programme ACA s'appuie sur les exigences du niveau 2 en élargissant la quantification de l'empreinte carbone de l'AAV pour inclure les émissions produites par de tiers, incluant celles issues de ses locataires et partenaires aéroportuaires. Cela permet de comprendre plus à fond les émissions dans l'ensemble du campus aéroportuaire et nécessite d'entamer un dialogue véritable avec des tiers en vue de faciliter la coordination des efforts de réduction des émissions.

CIBLES 2

Atteindre la carboneutralité et le niveau 5 en vertu du Programme ACA (baisse de 90 à 95 % des émissions de portée 1 et 2) d'ici 2050

Pour atteindre la carboneutralité, l'AAV parviendra à réduire de 90 à 95 % les émissions de portée 1 et 2 grâce à des crédits compensatoires de haute qualité et certifiés de manière crédible, lesquels seront réservés aux émissions résiduelles qui ne pourront pas être éliminées. Cette baisse devrait en grande partie se concrétiser entre 2030 et 2035 au fur et à mesure de la mise en œuvre des mesures de décarbonisation. Les progrès réalisés pour atteindre le niveau 5 en vertu du Programme ACA favoriseront l'élaboration d'un parcours à long terme vers la carboneutralité et renforceront la mobilisation auprès des locataires et d'autres tiers en vue de réduire les émissions à l'échelle du système aéroportuaire.

CIBLE INTÉRIMAIRE

Afficher une baisse absolue de 50 % au chapitre des émissions de portée 1 et 2 par rapport aux niveaux de référence de 2013, et ce, d'ici 2030

La cible s'attache particulièrement à réduire les émissions des activités d'exploitation directes de l'AAV, où l'autorité exerce le plus fort degré de contrôle; la cible représente une étape intermédiaire importante à franchir pour atteindre la carboneutralité. Comme 65 % de l'empreinte de GES annuelle de l'AAV est attribuable au chauffage et à la climatisation des bâtiments par la consommation de gaz naturel, il est possible de réaliser d'importantes réductions en investissant dans le gaz naturel renouvelable.

Atteinte du niveau 4 en vertu du Programme ACA d'ici 2040

L'atteinte du niveau 4 en vertu du Programme ACA nécessite un solide engagement à réduire de façon absolue les émissions. Elle consiste par ailleurs à étendre les limites de l'empreinte de carbone de l'aéroport pour inclure les émissions supplémentaires de portée 1 et 3, à intégrer la planification à long terme des mesures de décarbonisation et à insister sur l'importance de réduire les émissions issues des tiers par le biais d'une stratégie collaborative de partenariats avec les parties prenantes.

Initiatives à l'appui proposées

- Élaborer une stratégie de décarbonisation des projets immobilisation afin d'orienter les investissements dans les mesures de réduction des gaz à effet de serre jusqu'en 2050
- Mettre en œuvre un investissement graduel dans le gaz naturel renouvelable (GNR) afin de réduire les émissions de portée 1
- Changer de source d'énergie en faveur du diesel renouvelable R50 à l'échelle du campus afin de réduire les émissions de portée 1 et 3
- Évaluer la viabilité de l'approvisionnement en diesel renouvelable R100, compte tenu de la disponibilité de cette source d'énergie, afin de faire progresser la réduction des émissions de portée 1 issues des sources de carburants mobiles et fixes
- Installer de nouveaux compteurs d'énergie en réseau et de nouvelles infrastructures de recharge pour véhicules électriques (VE) afin d'améliorer la collecte de données, de créer un programme de facturation rétroactive, de permettre la surveillance du rendement énergétique et de favoriser la planification des futures mesures d'électrification
- Mener à bien la transformation en faveur des sources d'éclairage à DEL au niveau de la signalisation de l'aérodrome et de l'aérogare, et ce, dans l'intérêt de la modernisation des systèmes et de l'efficacité énergétique
- Mettre en œuvre des systèmes de production d'énergie solaire sur place basés sur l'évaluation préalable de la faisabilité de l'énergie solaire de 2024 en vue d'améliorer la résilience énergétique et de réduire les émissions de portée 2
- Étudier d'autres applications d'énergie solaire possibles, y compris la faisabilité d'installer des panneaux solaires sur les toits comme source d'alimentation des systèmes de chauffe-eau à usage ménager
- Mener à bien le remplacement graduel des vieux véhicules par l'achat de véhicules légers électrifiés, lorsque cela est faisable sur le plan opérationnel
- Intensifier la mobilisation auprès des locataires et partenaires aéroportuaires par l'intermédiaire du comité sur l'action climatique de YYJ afin de mesurer les émissions de portée 3 et d'élargir la réduction des émissions à l'échelle de l'aéroport
- Intégrer les plans de réduction des émissions dans l'ensemble de l'organisme grâce à l'élaboration d'un plan de gestion du carbone et d'un plan de partenariat avec les parties prenantes (critère de conformité au niveau 4 en vertu du Programme ACA)
- Procéder au remplacement, par le biais du processus de gestion des actifs en cours, des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) vieillissants par des systèmes de rechange éconergétiques modernes comme des thermopompes



Remarque : D'après le Protocole de GES, on classe les émissions de GES selon trois portées, soit les portées 1, 2 et 3, afin de tenir compte du niveau de contrôle qu'exerce l'organisme. La **portée 1** sert à mesurer les émissions de GES directes issues des sources dont l'AAV est propriétaire ou qui est sous son contrôle, comme la combustion de carburant dans ses véhicules. La **portée 2** sert à mesurer les émissions de GES indirectes associées à la consommation d'électricité ou de vapeur achetée ou de chauffage acheté. La **portée 3** sert quant à elle à mesurer toutes les autres émissions indirectes provenant des activités d'exploitation de l'AAV, mais non des actifs dont la société est propriétaire, comme le trajet quotidien que font les membres du personnel, les voyages d'affaires, les déchets et les émissions de portée 1 et 2 produites par les locataires. Bien que l'AAV ait le plus grand contrôle direct sur les émissions de portée 1 et le moins de contrôle sur les émissions de portée 3, elle peut néanmoins exercer une influence marquée sur les émissions de portée 3.

Résilience écologique et gestion de l'eau

L'AAV se trouve sur la péninsule de Saanich, qui recèle les écosystèmes terrestres les plus diversifiés de la Colombie-Britannique – l'écosystème des prés à chênes de Garry, qui abrite certaines des plus rares plantes au Canada. L'AAV travaille à protéger et à rehausser ces richesses naturelles en approfondissant les connaissances en écologie, en faisant progresser les pratiques de gestion foncière éclairées par la science et en faisant la promotion du principe de la gestion responsable de l'eau selon lequel les écosystèmes sains favorisent la santé et la résilience des communautés. Les efforts sont axés sur l'intégration de solutions fondées sur la nature et sur la préservation de la santé des zones naturelles situées sur les terrains aéroportuaires et près d'eux, y compris les ruisseaux ȾENTEN and ḰEL,SET et le boisé Dickson, en particulier les zones où les activités aéroportuaires ont le potentiel d'influer sur les écosystèmes en amont. Parmi les exemples d'intendance, citons la gestion proactive des eaux pluviales, la protection et la restauration des zones riveraines, la tenue d'un inventaire écologique de référence (2025) et l'intégration des acquis dans les pratiques améliorées de gestion foncière qui soutiennent la biodiversité et la résilience climatique. L'AAV travaille en collaboration avec la communauté et ses partenaires locaux, dont le Capital Regional District (CRD), le peuple W̱SÁNEĆ, les organismes non gouvernementaux (ONG), les municipalités et les locataires, afin de faire en sorte que les activités d'exploitation aéroportuaire cadrent avec les priorités environnementales partagées.

Cibles

CIBLE 1

Hausse de 20 % de la valeur ajoutée de la masse territoriale d'ici 2030 compte tenu de l'amélioration de la biodiversité

L'amélioration de la valeur écologique des terrains aéroportuaires sera mesurée en fonction de la superficie territoriale soumise à des améliorations actives grâce à l'enlèvement des espèces envahissantes, à des projets de restauration des habitats et à des activités ciblées de gestion écologique. Compte tenu de la disponibilité d'environ 228 hectares de terres destinées à des initiatives d'amélioration de la biodiversité, une hausse de 20 % représente l'amélioration écologique d'à peu près 46 hectares d'ici 2030. Les progrès à réaliser pour atteindre cet objectif seront guidés par les mesures énoncées dans le *Plan d'action en faveur de la biodiversité* de l'AAV (2024); ces mesures privilégieront des travaux de restauration postérieurs à la construction, la gestion des espèces envahissantes, des pratiques forestières durables, la remise en état des ruisseaux et des zones riveraines, la refonte des lignes directrices en matière d'aménagement paysager et des initiatives de collaboration avec les locataires aéroportuaires et les partenaires locaux.

CIBLE 2

Réduire la consommation d'eau de 25 % par passager par rapport aux taux de consommation de référence, et ce, d'ici 2030

Cette cible s'attache particulièrement à réduire la consommation d'eau potable dans toutes les activités d'exploitation aéroportuaire, la gestion de l'irrigation étant recensée comme une occasion clé de réaliser des baisses tangibles. Les progrès surviendront grâce à l'intensification des activités de plantation d'espèces indigènes et à l'amélioration de la collecte de données et de la surveillance de la consommation d'eau, ce qui permettra d'effectuer un suivi plus précis des volumes d'eau nécessaires à l'irrigation et de cerner les occasions d'en réduire la consommation.

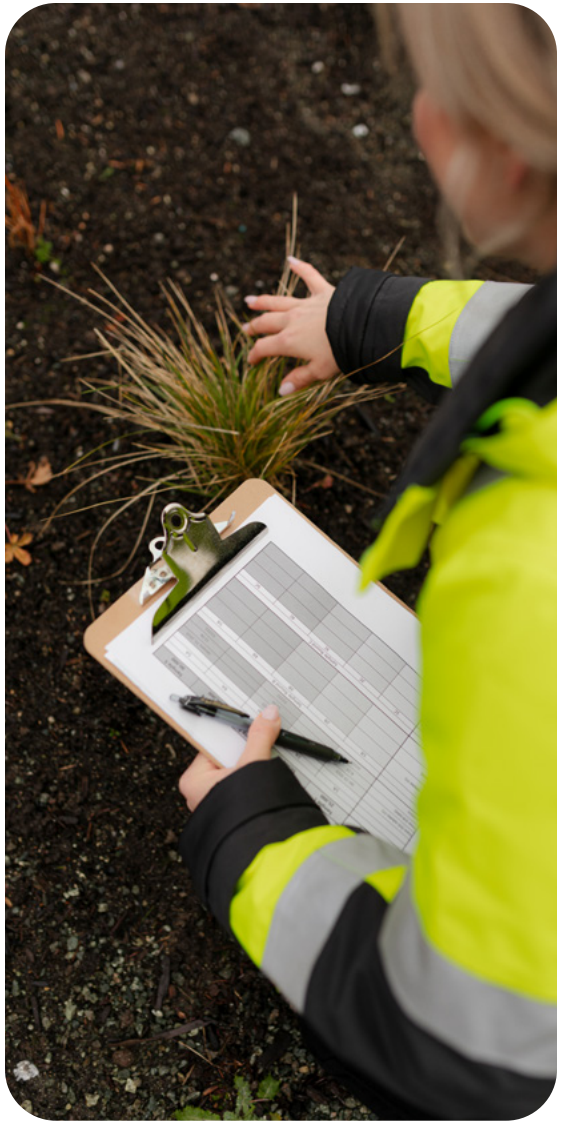
CIBLE 3

Obtenir la certification Salmon-Safe d'ici 2035

Le saumon est une espèce clé en C.-B. et un indicateur important de la santé des écosystèmes, sans oublier de mentionner sa grande importance culturelle pour de nombreuses communautés autochtones un peu partout en Colombie-Britannique. Bref, le saumon est le cœur et l'âme des écosystèmes côtiers de la C.-B. Vu la présence des ruisseaux ḰEL,SET et ȾENTEN, soit des cours d'eau salmonicoles (saumon coho et kéta), sur les terrains de l'aéroport et vu la proximité de milieux marins, l'AAV a la responsabilité de protéger les systèmes terrestres et hydriques locaux. La certification Salmon-Safe constitue un cadre structuré qui permet d'améliorer en continu la gestion des eaux pluviales et la protection des habitats et des zones riveraines, tout en réduisant les répercussions opérationnelles, notamment l'application d'insecticides, grâce à des améliorations physiques et à des pratiques de gestion.

Initiatives à l'appui proposées

- Assurer la collecte et le suivi des indicateurs de la biodiversité des habitats améliorés et dont les espèces envahissantes sont gérées, y compris la gestion forestière à l'intérieur du boisé Dickson
- Intégrer le *Plan d'action en faveur de la biodiversité* et les principes Salmon-Safe dans les activités d'exploitation aéroportuaire et projets d'immobilisation de l'AAV ainsi que dans les normes de construction
- Ajouter de nouveaux compteurs d'eau pour l'irrigation, mesurer la consommation d'eau nécessaire à l'irrigation et en effectuer une surveillance continue afin de recenser les efforts de réduction
- Modifier les calendriers d'irrigation et d'arrosage en fonction des conditions météorologiques en temps réel et des demandes saisonnières afin d'*améliorer l'efficacité de la consommation d'eau*
- Réviser les lignes directrices en matière d'aménagement paysager de l'AAV afin de conseiller sur les activités de plantation des variétés indigènes et tolérantes à la sécheresse propices aux conditions de croissance uniques de l'AAV, et ce, afin d'améliorer la biodiversité locale, de soutenir la gestion opérationnelle de la faune et de réduire les demandes en irrigation
- Procéder à une évaluation préalable des lieux entre 2028 et 2030 afin de cerner les conditions et processus nécessaires pour maintenir leur conformité aux critères de certification Salmon-Safe au fil du temps
- Installer et entretenir des infrastructures favorables à la nature, comme des jardins pluviaux et des rigoles de drainage biologique, ainsi que des surfaces perméables qui permettront d'améliorer la qualité des eaux de ruissellement, de réduire les pointes d'écoulement et de réalimenter les nappes phréatiques
- Mener à bien les projets restants dans le cadre du Plan d'intendance des ruisseaux de 2023-2028 : projet de restauration du lieu d'enfouissement Est ainsi que des améliorations supplémentaires à une étendue de 600 mètres de végétation riveraine en aval du ruisseau TENTEN
- Surveiller la présence d'agents chimiques préoccupants dans les eaux de surface, y compris la présence de contaminants émergents comme le composé chimique 6-PPD-quinone



Réacheminement des déchets

La réduction des déchets et la gestion responsable des matières sont essentielles pour minimiser l'empreinte environnementale des activités d'exploitation de l'AAV et favoriser l'élargissement des objectifs climatiques, écologiques et communautaires. Comme installation complexe accessible au public qui abrite des locataires et des activités d'exploitation diversifiés, l'aéroport produit un large éventail de flux de déchets, dont plusieurs se prêtent à des possibilités améliorées de réacheminement et de réduction. L'AAV s'attache à renforcer le rendement en matière de réduction des déchets en améliorant la collecte de données, en mettant en œuvre des normes d'approvisionnement relatives aux déchets conformément à celles en vigueur dans la région et en entamant un dialogue de collaboration avec les locataires, le personnel et les prestataires de services. En faisant progresser une démarche graduelle fondée sur la mesure en matière de réduction des déchets, l'AAV vise à soutenir la transition vers l'exercice d'activités d'exploitation aéroportuaire plus circulaires.

Cibles

CIBLE 1

Préparer une feuille de route Zéro déchet d'ici 2027

Élaborer une feuille de route Zéro déchet permettra d'établir une démarche claire et graduelle vers la réduction des déchets dans toutes les activités d'exploitation de l'aérogare de l'AAV. La feuille de route donnera accès à des possibilités de réacheminement qui conviennent au contexte d'exploitation de l'AAV, au contexte réglementaire dans lequel elle exerce ses activités et à l'accès au marché, tout en cernant les mesures, rôles et échéanciers prioritaires. Ce travail met les objectifs de l'AAV en harmonie avec les objectifs partagés en matière de réduction des déchets que cherchent à atteindre des aéroports homologues, des partenaires régionaux et de grandes installations commerciales.

CIBLE 2

Réaliser un taux de réacheminement des déchets issus des activités d'exploitation de l'aérogare de 50 % d'ici 2030

À l'heure actuelle, on évalue à 20 % le taux de réacheminement des déchets issus des activités d'exploitation de l'aérogare de l'AAV. Une évaluation Zéro déchet des installations (2025) a révélé d'importantes occasions d'améliorer le réacheminement des déchets et a mis en évidence les domaines où des mesures ciblées peuvent permettre d'obtenir les plus grands gains à court terme. L'étude a également révélé que la majeure partie des déchets produits au sein de l'aérogare est associée à la préparation et à la consommation d'aliments et de boissons, soit des activités standard d'exploitation aéroportuaire (p. ex., sécurité, manipulation des bagages et enregistrement des passagers). Les constatations proposent des renseignements détaillés sur l'amélioration du réacheminement des déchets au moyen d'un tri rehaussé à la source, de la mobilisation auprès des locataires et du personnel et d'améliorations ciblées au programme, tout en jetant les assises de la réalisation de progrès continus à la longue.

CIBLE 3

Procéder à une vérification exhaustive des déchets issus de toutes les activités d'exploitation de l'AAV d'ici 2029

Cette cible vise à établir une évaluation exhaustive de la production et du réacheminement des déchets provenant de toutes les activités d'exploitation sous le contrôle de l'AAV. La vérification permettra d'établir des comparaisons avec les évaluations précédentes, d'actualiser les indicateurs de réacheminement des déchets à l'échelle de l'aérogare et d'en étendre la portée au-delà des activités d'exploitation de l'aérogare pour englober le Centre de contrôle des activités aéroportuaires (CCAA) et d'autres installations de l'AAV. Capter les flux de déchets provenant de toutes les activités d'exploitation permettra de comprendre plus à fond l'empreinte de déchets de l'AAV et de soutenir la formulation de cibles à jour, avant-gardistes et fondées sur des données probantes en matière de réacheminent des déchets.

Initiatives à l'appui proposées

- Élaborer une feuille de route Zéro déchet qui évalue les flux de déchets, les possibilités de réacheminement des déchets, la faisabilité à l'échelle régionale et la disponibilité des programmes qui viseront à mettre en place des mesures, des échéanciers et des responsabilités progressifs
- Privilégier des mesures recensées dans l'évaluation Zéro déchet des installations (2025) et déterminer à quoi ressemblera une mise en œuvre progressive chaque année entre 2027 et 2030
- Surveiller et signaler les flux non traditionnels de déchets réacheminés, y compris les déchets liquides réacheminés par des systèmes de vidange, les dons d'aliments et de matières provenant du SOC, la ferraille réacheminée provenant du CCAA et les déchets de bois
- Rehausser le soutien à l'entretien, la formation et la coordination en vue d'améliorer la manipulation des matières et de réduire l'incidence de la contamination
- Améliorer la cohérence des poubelles et de la signalisation dans l'ensemble de l'aérogare
- Renforcer la participation des locataires et du personnel par le biais d'un enseignement, d'une formation et d'une collaboration ciblés, afin de permettre aux propriétaires de concessions aéroportuaires de se prévaloir des conseils, des outils et des incitatifs dont ils ont besoin pour améliorer la gestion de leurs déchets
- Mettre en œuvre des politiques d'approvisionnement et d'achat ayant pour objet de réduire les déchets à la source, notamment des normes d'emballage des aliments à l'échelle de l'aéroport, des produits compostables certifiés et des matières soumises à des restrictions, et ce, par souci de conformité aux exigences fédérales, notamment le *Règlement interdisant les plastiques à usage unique* (2022) en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE)
- Rechercher des occasions d'innover en matière de collecte de données sur les déchets, d'automatiser les données et de poursuivre des mesures de suivi et de signalement dans l'ensemble des activités d'exploitation afin de quantifier avec exactitude le réacheminement des déchets et le rendement en matière de réduction des déchets





Rapports, gestion et amélioration continue

Rapports, gestion et amélioration continue

L'efficacité du rendement environnemental de l'Autorité aéroportuaire de Victoria (AAV) repose sur une gouvernance solide ainsi que sur des rôles clairement définis, un contrôle structuré, l'intégration des aspects environnementaux dans les processus opérationnels et stratégiques existants ainsi que sur la préparation de rapports transparents. Le présent Plan de durabilité environnementale propose un cadre structuré destiné à orienter la mise en œvre de l'ensemble des priorités environnementales présentées, à en assurer le suivi et à favoriser l'amélioration continue.

Au nombre des principaux mécanismes de gouvernance, on trouve :

- une personne responsable de la durabilité environnementale, chargée de la coordination, du suivi et de la rédaction de rapports.
- une matrice des responsabilités qui permet d'attribuer la prise en charge des objectifs et des mesures aux services.
- un examen trimestriel, au niveau de la direction, des progrès, des risques et des besoins en ressources.
- l'intégration des priorités environnementales dans la planification opérationnelle et la prise de décision en matière d'investissements.
- une visibilité auprès du conseil d'administration grâce à des rapports formels sur le rendement et l'orientation stratégique.

Engagements en matière de compte rendu

L'AAV s'engage à préparer des rapports transparents et fondés sur des données afin de rendre compte de son rendement et de démontrer les progrès réalisés. Le suivi et les rapports porteront sur des indicateurs de rendement clés qui s'harmonisent avec le présent Plan, notamment, mais sans s'y limiter, les émissions de GES, la consommation d'eau, la biodiversité et l'aménagement des habitats ainsi que le réacheminement des déchets.

Au nombre des principaux engagements en matière de compte rendu, on trouve :

- un **inventaire annuel des gaz à effet de serre**, établi conformément au Programme Airport Carbon Accreditation (ACA).
- un **rapport annuel à l'intention du conseil d'administration** sur les progrès réalisés, les défis rencontrés ainsi que les risques émergents et les occasions à saisir.
- un **rapport d'impact** destiné à communiquer les progrès réalisés aux parties prenantes et à la communauté en général.
- un **suivi trimestriel interne du rendement** afin de vérifier les progrès par rapport aux cibles et d'éclairer la prise de décision opérationnelle pour permettre de manière continue une gestion réactive et proactive du rendement environnemental.

Les méthodes de préparation de rapports peuvent évoluer au fil du temps afin de refléter l'évolution des exigences réglementaires, des pratiques exemplaires du secteur et des attentes des parties prenantes.



Gestion et responsabilité de rendre compte

La mise en œuvre du présent Plan relève de la responsabilité conjointe des différents services de l'AAV, ce qui reflète le caractère transversal de la durabilité environnementale. Toutefois, la responsabilité générale du suivi et des rapports sur les progrès réalisés sera confiée à une personne désignée comme responsable. Le tableau ci-dessous indique les services fonctionnels ainsi que leurs responsabilités respectives afin d'atteindre des objectifs et cibles spécifiques :

Service ou fonction	Rôle principal dans la mise en œuvre du présent Plan	Résumé des mesures clés pertinentes
Haute direction (vice-présidence et direction)	Supervision stratégique, allocation des ressources, responsabilité de rendre compte	Approuver les priorités, examiner les progrès, allouer les ressources, appuyer les engagements à long terme en matière de carboneutralité et de protection de l'environnement
Installations	Mise en œuvre opérationnelle au quotidien	Optimiser les systèmes CVCA et les contrôles des bâtiments, réduire la consommation de gaz naturel, réaliser des améliorations en matière de réacheminement des déchets, uniformiser la collecte des déchets à l'aérogare, réduire la contamination, optimiser l'efficacité de l'irrigation, collaborer avec les locataires pour favoriser leur participation au recyclage et au traitement des déchets organiques
Activités d'exploitation	Aide à la mise en œuvre opérationnelle au quotidien	Accompagner la transition vers les combustibles renouvelables composés de mélanges au diesel et l'utilisation de véhicules électriques, en plus d'assurer l'entretien des jardins de pluie et des rigoles de drainage biologiques
Planification et Infrastructures	Renouveler les actifs et mettre en œuvre de nouveaux projets pour favoriser le développement durable	Intégrer les principes de conception à faible émission de carbone, réaliser la modernisation complète des systèmes d'éclairage LED et de climatisation, évaluer les possibilités d'installation de panneaux solaires, améliorer les réseaux de gestion des eaux pluviales, intégrer la biodiversité dans les projets
Finances et Approvisionnement	Financement, achats, aide aux analyses de rentabilité	Évaluer les investissements liés aux projets, intégrer les critères de durabilité dans les budgets, respecter les normes d'achats durables, faire le suivi des économies réalisées et du rendement
Développement commercial	Mobilisation des partenaires et des locataires	Encourager les concessions en matière de réduction des déchets, promouvoir les normes d'emballage durables et favoriser la mise en œuvre de mesures écologiques à l'échelle du campus
Communications	Communication avec les parties prenantes et publication de rapports destinés au public	Publier des mises à jour annuelles sur les progrès, communiquer au sujet des projets et des réalisations, appuyer les partenariats communautaires et respecter les engagements en matière de transparence
Conseil d'administration	Supervision de la gouvernance et responsabilité stratégique	Examiner les progrès annuels, fournir des conseils sur les risques et les occasions ainsi que veiller à l'harmonisation des projets avec les objectifs stratégiques à long terme de YYJ
Responsable environnemental	Direction technique, compte rendu, rendement environnemental	Coordonner les demandes de certification au Programme ACA, élaborer un plan de gestion en matière d'émissions de carbone, assurer le suivi des émissions et des indicateurs de rendement clés (IRC) des services publics, diriger la mise en œuvre du Plan d'action en faveur de la biodiversité, superviser la gestion des espèces envahissantes, aider à la préparation à la certification Salmon-Safe, surveiller la qualité des eaux de surface, y compris les contaminants émergents, et veiller au respect des réglementations environnementales. Recueillir les données d'émissions de portée 3 auprès des locataires et des partenaires, coordonner le comité de lutte contre les changements climatiques de YYJ ou son équivalent

Amélioration continue

L'AAV continuera à réviser et à affiner ses objectifs, ses mesures et ses méthodes de mise en œuvre à mesure que les technologies progressent, que la réglementation évolue et que de nouvelles données émergent. Des évaluations trimestrielles, notamment le suivi des indicateurs de rendement clés (IRC) et des vérifications, permettront d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre et de cerner les possibilités d'amélioration des résultats.

Des échanges avec des spécialistes du secteur, la participation à des programmes reconnus comme Airport Carbon Accreditation ainsi que la collaboration avec les locataires, les partenaires et les organismes de réglementation contribueront également à favoriser l'amélioration continue. L'intégration de l'apprentissage et une souplesse dans ses pratiques de gestion environnementale permettront à l'AAV de continuer à s'adapter aux nouveaux défis et de consolider à long terme son rendement en faveur de l'environnement.



Regard vers l'avenir

En considérant l'avenir après 2030, l'Autorité aéroportuaire de Victoria définit sa voie à suivre en fonction de ses aspirations, de sa capacité d'adaptation et des responsabilités communes. Son orientation à long terme repose sur la conviction que l'aviation peut prospérer tout en contribuant de manière importante à la protection de l'environnement. Forte des fondations établies dans le présent Plan, l'AAV continuera à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la biodiversité, à favoriser la gestion responsable de l'eau et à promouvoir des systèmes circulaires de gestion des déchets afin de contribuer à la mise en place d'un avenir résilient et à faible émission de carbone.

Les années à venir offriront d'autres facteurs de changement. L'évolution de la réglementation fédérale, provinciale et municipale déterminera la manière dont les aéroports respecteront les objectifs liés aux changements climatiques ainsi que les exigences environnementales. Les attentes des passagères et des passagers en matière de déplacements à faibles émissions de carbone et de services aéroportuaires durables continueront de croître. Les progrès technologiques, notamment les carburants aériens durables, l'équipement à énergie électrique, les systèmes de construction de pointe et les nouvelles solutions énergétiques, influenceront l'exploitation et la planification des infrastructures. Parallèlement, l'AAV doit se préparer à faire face aux risques liés aux changements climatiques, y compris la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes, l'évolution des modèles de précipitations et les répercussions qui en découlent sur les infrastructures, les écosystèmes locaux et la biodiversité. Il sera nécessaire de faire preuve de souplesse et d'innovation à tous les niveaux de l'organisme afin de rester à l'avant-garde de ces tendances.

La réussite de cette nouvelle étape dépendra d'une collaboration solide et constructive. L'AAV resserrera ses liens avec les Premières Nations, partenaires de longue date, et collaborera étroitement avec elles pour protéger les terres, les cours d'eau et les valeurs culturelles communes. Elle continuera à consolider ses relations avec les communautés locales, les organismes environnementaux, les milieux universitaires et les locataires afin d'accélérer les progrès sur les priorités communes en matière de développement durable. L'AAV élargira également sa coopération avec les compagnies aériennes, ses homologues du secteur aéroportuaire et ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement afin de faire progresser les efforts de décarbonisation, de promouvoir l'adoption des carburants aériens durables (CAD) et de déployer à grande échelle des solutions communes. L'harmonisation avec les trois ordres de gouvernement restera au cœur de ses efforts pour contribuer aux objectifs régionaux en matière de lutte contre les changements climatiques, aux stratégies d'infrastructure et aux programmes en faveur de la biodiversité.

Au sein de l'AAV, le développement durable est le fruit d'un effort collectif. La réalisation de sa vision à long terme dépendra de l'engagement de ses collaborateurs, de l'implication de ses partenaires et de ses locataires ainsi que de la contribution des passagères et des passagers. Ensemble, il est possible de mettre en place un aéroport qui favorise un avenir plus durable et plus résilient pour la région.





Autorité aéroportuaire de Victoria

Bureau de l'entreprise

1640, boulevard Electra, bureau 201
Sidney (Colombie-Britannique) V8L 5V4 Canada
250-953-7500

yyj.ca